

12.—Dette garantie de l'État (montant détenu par le public au 31 mars 1958)

Détail	Montant garanti autorisé	Montant détenu par le public au 31 mars 1958 ¹
	\$	\$
Obligations ferroviaires garanties, capital et intérêts		
Canadian Northern, obligations 3½%, éch. 1958, £1,622,586/19/9	7,896,590	5,500,208
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1959	35,000,000	35,000,000
Canadian Northern Alberta, obligations 3½%, éch. 1960, £647,260/5/6	3,150,000	316,856
Canadian Northern Ontario, obligations 3½%, éch. 1961, £7,350,000	35,770,000	2,069,805
Grand-Tronc-Pacifique, obligations 3%, éch. 1962, £14,000,000	68,040,000	26,465,130
Canadian Northern Alberta, obligations 3½%, éch. 1962, £733,561/12/10	3,570,000	—
Grand-Tronc-Pacifique, obligations 4%, éch. 1962, £3,280,000	15,940,800	7,999,074
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1963	250,000,000	250,000,000
National-Canadien, obligations 3%, éch. 1966	35,000,000	35,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1967	50,000,000	50,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1969	70,000,000	70,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1971	40,000,000	40,000,000
National-Canadien, obligations 3½%, éch. 1974	200,000,000	200,000,000
National-Canadien, obligations 2½%, éch. 1975	6,000,000	6,000,000
National-Canadien, obligations 4%, éch. 1981	300,000,000	300,000,000
Obligations ferroviaires garanties, intérêts seulement		
Acquisition du Grand-Tronc		
Obligations perpétuelles du Grand-Tronc, 5%, £4,270,375	20,782,492	51,190
Obligations perpétuelles du Grand-Tronc, 4%, £24,624,455	119,839,014	5,054
Autres garanties		
Dépôts des banques à charte à la Banque du Canada	non déclaré	579,472,661
Prêts effectués par les établissements de crédit agréés en vertu des lois nationales sur l'habitation, antérieures à la loi de 1954	non déclaré	indéterminé
Prêts consentis par des prêteurs, en vertu de la Partie IV de la loi nationale sur l'habitation, 1954, pour l'agrandissement de maisons	10,000,000	3,443,083 ²
Prêts assurés consentis par des prêteurs autorisés, en vertu de la loi nationale sur l'habitation, 1954	4,000,000,000	1,394,635,167 ³
Garanties aux propriétaires à l'égard des revenus provenant d'entreprises d'habitation à loyers modiques	non déclaré	indéterminé
Garanties en vertu de la Partie I de la loi d'assurance des crédits à l'exportation	100,000,000	64,545,993
Garanties en vertu de la Partie II de la loi d'assurance des crédits à l'exportation	12,750,000	3,825,000
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles	58,952,089	39,117,850
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts commerciaux et professionnels aux anciens combattants	indéterminé	677,847
Prêts des banques à charte en vertu de la loi de 1951 sur le financement provisoire des producteurs de grains des Prairies	5,000,000	283
Prêts des banques à charte en vertu de la loi de 1956 sur le financement provisoire des producteurs de grains des Prairies	indéterminé	941,821
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les prêts aidant aux opérations de pêche	indéterminé	72,773
Prêts des banques à charte à la Commission canadienne du blé	150,000,000	103,065,754
Prêts des banques à charte en vertu de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies	indéterminé	21,855,285

¹ Ce passif éventuel est exprimé en dollars canadiens; lorsqu'il y a lieu, les actions et obligations payables seulement en sterling ou en dollars américains sont converties d'après la base suivante: £1 = \$2.80 et \$1 É. U. = \$1 canadien. En outre, l'État a un passif éventuel indéterminé à l'égard de contrats de garantie de loyers qui s'élevaient à \$15,250,000 en 1957. A ce montant correspondait une réserve de \$2,002,077. ² Au 31 déc. 1957. ³ D'après les déclarations (en conformité de l'article 45 des Règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation) des prêteurs autorisés à l'égard de leur exercice financier terminé entre le 31 oct. et le 31 déc. 1957.

Un bref commentaire sur la dette nationale fédérale depuis 1914 est donné à la p. 1114 de l'Annuaire de 1954. Le tableau qui suit résume la situation de la dette (intérêts et chiffre de la dette) en 1949-1958. On trouvera dans les *Comptes publics* des détails sur la dette non échue et les bons du Trésor en cours et des renseignements sur les nouvelles émissions de l'État. Ils sont résumés dans la publication du B.F.S., *Financial Statistics of the Government of Canada*.